

# REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION

## Arrêté

**portant composition de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des personnels de direction des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles**

### **Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 91-921 du 12 septembre 1991 relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de direction des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles ;

Vu l'arrêté du 29 avril 2004 instituant une commission consultative paritaire compétente pour les emplois de direction des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 11 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des personnels de direction des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles ;

## **Arrête :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

La composition de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des personnels de direction des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles est fixée ainsi qu'il suit :

#### **A - Représentants de l'administration**

##### **Titulaires**

- Madame Sophie Delaporte, secrétaire générale, présidente ;
- Monsieur Philippe Vinçon, directeur général de l'enseignement et de la recherche ;
- Madame Noémie Le Quellenec, sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Madame Isabel de Francqueville, sous-directrice des établissements, des dotations et des compétences ;
- Madame Magali Pecquery, directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Hauts-de-France ;
- Monsieur Daniel Pezzin, chef du service régional de la formation et du développement de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Centre-Val de Loire.

##### **Suppléants**

- Madame Claudine Lebon, déléguée à la mobilité et aux carrières ;
- Monsieur Jean-Luc Tronco, adjoint au directeur général de l'enseignement et de la recherche ;
- Monsieur Cédric Montesinos, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Madame Naïda Drif, adjointe au sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences ;
- Monsieur Martial Pineau, chef du bureau de gestion des personnels de catégorie A et sous statuts d'emploi ;
- Monsieur Pierre Scandola, adjoint au chef du bureau de gestion des personnels de catégorie A et sous statuts d'emploi.

## **B - Représentants des organisations syndicales**

### **Titulaires**

#### *Personnels de direction hors classe*

- Monsieur Jean-Michel Bregeon (UNSA) ;
- Monsieur Max Delperie (CFDT).

#### *Personnels de direction de 1<sup>ère</sup> classe*

- Monsieur Nicolas Bastie (UNSA) ;
- Madame Béatrice Chevallereau (CFDT).

#### *Personnels de direction de 2<sup>ème</sup> classe*

- Madame Sonia Finet (UNSA) ;
- Madame Hélène Laban de Nays (FSU).

### **Suppléants**

#### *Personnels de direction hors classe*

- Monsieur Gérard Parisot (UNSA) ;
- Monsieur Pierre Botheron (CFDT).

#### *Personnels de direction de 1<sup>ère</sup> classe*

- Monsieur Patrick Delage (UNSA) ;
- Monsieur Jean-Philippe Lachaize (CFDT).

#### *Personnels de direction de 2<sup>ème</sup> classe*

- Monsieur Grégory Chevallier (UNSA) ;
- Monsieur Jérôme Bourret (FSU).

### **Article 2**

L'arrêté du 29 janvier 2019 fixant la composition de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des personnels de direction des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles est abrogé.

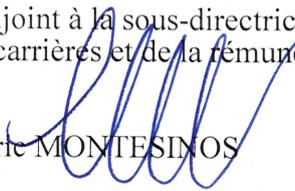
### **Article 3**

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le, **21 NOV 2019**

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,  
Pour le ministre et par délégation,

L'adjoint à la sous-directrice de la gestion  
des carrières et de la rémunération

  
Cédric MONTESINOS